



Association Nationale des Assesseurs  
des Tribunaux Pour Enfants



## PARCOURS APPROFONDI DE LA DELINQUANCE DES MINEURS A DESTINATION DES ASSESSEURS TPE

SESSION 2026

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 14 SEPTEMBRE 2025

### FICHE D'INSCRIPTION

Bulletin à compléter et à adresser par mail : [didier.mestejanot@hotmail.com](mailto:didier.mestejanot@hotmail.com)

#### MERCI d'écrire lisiblement

Nom		Prénom	
Mail		N° téléphone	
TPE		Adhérent ANATPE	OUI // NON
Ancienneté assesseur		Date de la demande	
3 <sup>e</sup> formation choisie			
J'ai déjà postulé au parcours approfondi en 2025 :			OUI // NON

### Joindre avec votre fiche d'inscription votre CV et une lettre de motivation

- Pour l'étude de la demande, votre dossier sera transmis à l'ENM qui sélectionnera les candidatures.



Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire <sup>(1)</sup>

#### **(1) Option réservée uniquement aux adhérents à l'ANATPE**

<http://anatpe.fr/frais-de-formations/>

Prise en charge les frais de déplacement et d'hébergement **limité à 2 sessions par an**

(Dans la limite des possibilités financières de l'association)

- De 0 à 50 km —————plafond 40 euros
- De 50 à 200 km —————plafond 150 euros
- De 200 à 500 km —————plafond 250 euros
- Plus de 500 km —————plafond 350 euros

- ✓ Les remboursements s'effectueront sur production des justificatifs et ils ne pourront pas dépasser les frais justifiés.
- ✓ La distance à prendre en compte est le trajet du TPE au lieu du stage.

Votre demande de remboursement avec justificatifs devra être adressée par mail au trésorier de l'ANATPE

[tresorier@anatpe.fr](mailto:tresorier@anatpe.fr)